



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 OCTOBRE 2024

Convocation du 27 septembre 2024

### **ORDRE DU JOUR :**

- Création d'une ligne de trésorerie
- Questions diverses

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR lundi 30 septembre 2024 à 15h25 :

Mesdames, Messieurs,

Rajout à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 01 octobre 2024 :

- complément à la délibération n°2024-085 du 19 septembre 2024 marché de travaux pour la création du réseau de chaleur

Le premier octobre deux mille-vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Sandrine MENNITI.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme MENNITI Sandrine, maire, M. PIEDNOEL Denis, Mme VARDON Chantal, M. LECOQ Denis, Mme BRIERE Marie, M. BOCLET Jean-Christophe, adjoints, Mme PICHEREAU Bernadette, Mme DANNEBEY Nathalie, Mme GEORGES Sandrine, Mme PICARD Flavie, Mme LETOURNEUR Stéphanie, M. THIEBAULT Damien, Mme DELOUBES Annick,

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. FORTIN Anthony donne pouvoir à Mme VARDON Chantal,  
Mme LEFORT Valérie donne pouvoir à M. PIEDNOEL Denis,  
M. POYER Alain donne pouvoir à M. LECOQ Denis,

### **ÉTAIENT ABSENTES :**

Mme DEMARE Cindy, Mme ZAMMIT Brigitte, Mme CHEDMAIL-KERHARO Laurence,  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme BRIERE Marie est élue Secrétaire.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 19 septembre 2024 : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte-rendu.

### **CREATION LIGNE DE TRESORERIE**

Pour financer l'attente de la subvention attribuée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie),

Dans le cadre du financement des travaux pour le réseau de chaleur,

La commune de St Ouen de Thouberville décide de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 467 000 euros (quatre cent soixante-sept mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce financement.

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DU RESEAU DE CHALEUR : complément à la délibération n°2024-085 du 19 septembre 2024 :**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2024-085 du 19 septembre 2024 :

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de chaleur, pour lequel deux appels d'offres ont été publiés du 20 avril 2024 au 21 mai 2024 pour le champ de sondes et du 26 avril 2024 au 27 mai 2024 pour le réseau de chaleur géothermique.

Après réception et analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 05 juin 2024, a retenu les entreprises suivantes pour répondre à l'intégralité du projet :

GINGER BURGEAP	49 670,00 € H.T.
et SERMET	46 800,00 € H.T.
DRILL HEAT	545 800,00 € H.T.
ENGIE	535 958,90 € H.T.

APAVE	2 880,00 € H.T.
-------	-----------------

- propose de compléter cette délibération : la commission d'appel d'offres a imputé les tranches conditionnelles 1 et 2 chauffage communal et étudie un marché de MOE sur la construction d'un réseau de chaleur avec sondes géothermiques à hauteur de 5 000 euros HT soit 6 000 € TTC sur le budget commune.

Les raccordements individuels seront réalisés par Enedis. La facturation de cette prestation sera imputée sur le budget commune en section investissement au chapitre 231. Le montant facturé par Enedis pour l'intégralité des raccordements individuels au réseau est de 3 098,88 euros TTC.

- précise que SERMET devient MANERGY : le Rib et l'adresse restent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de valider l'attribution du marché de travaux aux entreprises précitées,
- de valider le complément de la délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondant et tous les documents relatifs à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2024.

### **INFOS DIVERSES :**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) :

Ce système de tarification est mis en place pour encourager les usagers à minimiser leurs déchets d'ordures ménagères en triant au maximum et ne sortir les bacs uniquement lorsqu'ils sont pleins afin d'en réduire le nombre de levées.

Il est précisé que la facturation sera en fonction du nombre de levées et non sur le poids.

En 2024, le nombre de levées est enregistré et non facturé (phase test). La mise en place effective de ce système, en 2025, sera pris en compte et facturé sur la taxe foncière de 2026.

Vérifiez que votre bac est bien pucé sinon contactez le service déchets ménagers à l'adresse suivante : [servicedechets@roumoiseine.fr](mailto:servicedechets@roumoiseine.fr) ou par téléphone au 02 35 87 63 42 : si votre bac n'est pas identifié, il ne pourra pas être collecté.

Vous pouvez faire une simulation de votre TEOMI sur le site :

<https://www.sdomode.fr/testsim-teomi/>

ou <https://www.sdomode.fr/simulateur-teomi-ccrs/>



## LES BIODÉCHETS :

### Les Biodéchets en Point d'Apport Volontaire

Depuis 2023, les communes ont transmis la compétence collecte et traitement des restes alimentaires au SDOMODE.

À l'horizon 2024/2025, toutes les communes seront équipées de solution afin que les habitants puissent trier les restes alimentaires près de chez eux.

En effet, dans le cadre d'une obligation nationale, le SDOMODE souhaite mettre à disposition des colonnes spécifiques pour collecter ces ressources.

Les nouveaux containers seront placés sur les points d'apport volontaire, déjà existants. Une collecte toutes les semaines sera programmée.

Le matériel pour collecter chez vous vos restes alimentaires (un bioseau et des sacs kraft), vous sera fourni progressivement par le SDOMODE pendant des permanences dans votre mairie ou dans la déchèterie la plus proche à l'horizon 2024/2025.

## LES TRIONS RESTES ALIMENTAIRES











**C'EST**  
**30 %**  
**DE VOTRE POUBELLE**  
**SOIT**  
**71 kg** **PAR AN**  
**PAR HABITANT** →

**POURQUOI CE TRI ?**







- Ce tri permettra à votre foyer de maîtriser votre facture pour le traitement de vos déchets
- Ces éléments considérés comme des déchets peuvent être une ressource riche pour notre territoire : engrais et biogaz ou énergie verte

→ d'autres solutions existent : compostage individuel, compostage collectif ou partage

**OUI A DÉPOSER DANS LA COLONNE** ✓

 FRUITS ET LÉGUMES ABIMÉS	 RESTES DE REPAS	 ÉPLUCHURES DE FRUITS ET DE LÉGUMES	 FROMAGES	 COQUILLES D'ŒUFS
 RESTES DE POISSONS ET DE VIANDES	 PAIN	 THÉ & CAFÉ	 ALIMENT PÉRIMÉ SANS EMBALLAGE	 OS

**NON A NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE** ✗

 COVABLES PAPIERS ET CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 FEUILLES MORTES	 BRANCHAGES	 MOUCHOIRS COUCHES	 CIGARETTES
---	--	--	---	--	---


À RECYCLER EN DÉCHÈTERIE

À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 07 novembre 2024 à 20 heures.

Fin de la séance à 20 h 25.

Madame le Maire

  
Sandrine MENNITI

3